

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 07 AVRIL 2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE, le 07 avril à 20 h 30, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-la-Ville, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique REPIQUET, Maire.

Étaient présents : M. REPIQUET Dominique, maire, M. DIOCHON Eric, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BOSSAN Françoise, Mme VALETTE-RACH Lydie, M. TRUCHON Pierre, adjoints, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme MERONI Isabelle, M. BARBOSA Henrique, M. FERNANDES Michel, M. CHAFFAUD Frédéric, M. SAVART Gauthier, Mme CHARPIGNY Rachel, Mme FERRAND Laurence, M. ROZIER Raphaël, Mme DE BLOCK Céline, M. PERRET Nicolas, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme Dominique JOURDAN qui a donné pouvoir à M. Eric DIOCHON, Mme Lia ONOFRE qui a donné pouvoir à Mme Rachel CHARPIGNY, M. Benoît MERLO qui a donné pouvoir à M. Nicolas PERRET.

Était absente : Mme Catherine VILLEGAS.

Monsieur Pierre TRUCHON est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 mars 2016,
2. Décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT,
3. Compte de gestion du budget communal 2015,
4. Compte administratif du budget communal 2015,
5. Affectation des résultats du budget communal 2015,
6. Vote des taux d'imposition 2016,
7. Budget communal 2016,
8. Subventions aux associations 2016,
9. Compte de gestion du budget assainissement 2015,
10. Compte administratif du budget assainissement 2015,
11. Affectation des résultats du budget assainissement 2015,
12. Budget assainissement 2016,
13. SEMCODA – Modification des statuts et augmentation du capital,
14. Compte rendu des commissions,
15. Questions diverses.

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 17 MARS 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 17 mars 2016 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 17 mars 2016.

2 - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme :

Date et décision	Section n°	Adresse	Nature du bien	Superficie
Le 18/03/2016 Non préemption	ZB N° 102	Lieu dit « Montaplan »	Non Bâti	17 712 m ²
	ZB N° 108	Lieu dit « Montaplan »	Non Bâti	192 m ²
	ZB N° 104	Lieu dit « Montaplan »	Non Bâti	447 m ²
	A N° 738	Lieu dit « Aux Sablons »	Non Bâti	4 765 m ²
Le 21/03/2016 Non préemption	F N° 2480	121 route du Bourg	Bâti	539 m ²
	F N° 2482			6 m ²
Le 29/03/2016 Non préemption	ZB N° 92	Lieu dit « Au Buchet »	Non Bâti	7 733 m ²
	ZB N° 94	Lieu dit « Au Buchet »	Non Bâti	8 947 m ²
	ZB N° 96	Lieu dit « Au Buchet »	Non Bâti	35 224 m ²
	ZB N° 97	Lieu dit « Au Buchet »	Non Bâti	90 079 m ²
	ZB N° 99	Lieu dit « Au Buchet »	Non Bâti	3 412 m ²
	ZB N° 101	Lieu dit « Au Buchet »	Non Bâti	4 714 m ²
Le 04/04/2016 Non préemption	F N° 2313	Route de la Boutique	Non Bâti	650 m ²

3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL - 2015

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré,

- DÉCLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL – 2015

Le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil Municipal ayant élu M. DIOCHON Eric, Président de séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget principal dressé pour l'exercice 2015 par le Maire arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- en recettes de la section de fonctionnement :	1 657 357,19 €
- en dépenses de la section de fonctionnement :	1 428 200,71 €
- excédant antérieur reporté :	53 491,75 €
Excédent de fonctionnement :	282 648,23 €

Section d'investissement :

- en recettes de la section d'investissement :	559 646,61 €
- en dépenses de la section d'investissement :	368 948,65 €
Déficit antérieur reporté :	-74 599,57 €
Reste à réaliser	181 498,16 €
Déficit d'investissement	- 65 399,77 €

5 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL – 2015

Le Conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M14, après avoir approuvé le compte administratif pour 2015 qui présente un excédent de fonctionnement de 282 648,23 €.

Considérant les besoins de financement des opérations d'investissement recensées pour l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE sur proposition du Maire, d'affecter au budget primitif 2016 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

- Affectation au financement de la section d'investissement au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 65 399,77 €.

- Affectation au financement de la section de fonctionnement au compte 002 « Résultat de fonctionnement repris en fonctionnement » pour un montant de 217 248,46 €.

6 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 transmis par les Services Fiscaux qui donne les renseignements suivants :

- les bases d'imposition de l'année précédente et les taux appliqués par la commune,
- les bases prévisionnelles d'imposition pour l'exercice courant,
- les taux communaux moyens et plafonds,
- le montant des allocations compensatrices versées par l'état en matière d'exonération des taxes locales.

Il est proposé, compte-tenu des orientations budgétaires de l'année 2016 et des projets d'investissements prévus en 2016 de voter les taux d'imposition communaux des trois taxes locales applicables en 2016, soit :

- taxe d'habitation: **10,812 % soit 10,81 %**
- foncier bâti : **9,5982 % soit 9,60 %**
- foncier non bâti : **40,1064 % soit 40,11 %**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les taux d'imposition communaux 2016 des trois taxes locales comme proposé ci-dessus.

7 – BUDGET COMMUNAL 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE le projet de budget principal primitif 2016 arrêté comme suit :

- en dépenses et en recettes de fonctionnement **1 813 751,21 €**
- en dépenses et en recettes d'investissement **580 762,83 €**

8 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE l'attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2016, pour un montant total de 26 394 € suivant le détail annexé à la présente délibération.

PRECISE que cette somme sera imputée à l'article 6574 du budget primitif principal 2016.

Imputation budgétaire		Vote 2015	Payé en 2015	Vote 2016	Observations
6574	CLSH Bâg'Evasion	1 632,00 €	1 632,00 €	10 000,00 €	Mercredi 0,50€/4848h = 2424 € Périscolaire 0,30€/16000h=4800 € Vacances d'été 0,20€/12800 = 2560 € soit un total = 9784€
6574	Comité des Fêtes (feu d'artifice)	1 500 €	1 500,00 €	0,00 €	
6574	Comité des Fêtes (repas)	1 000 €	983,89 €	0,00 €	
6574	Harmonie 3 Bâgé-Dommartin		250,00 €	0,00 €	
6574	Harmonie 3 Bâgé-Dommartin	441,66 €	441,66 €	442,00 €	
6574	Les Amis du Site	188,70 €	188,70 €	189,00 €	
6574	Les Baladins	188,70 €	188,70 €	189,00 €	
6574	Sou des Ecoles Bâgé-la-Ville	945,00 €	945,00 €	945,00 €	
6574	Sté Chasse B la V	188,70 €	188,70 €	189,00 €	
6574	ORFEO	188,70 €	188,70 €	189,00 €	

6574	Vita Dance	188,70 €	188,70 €	189,00 €	
6574	ADAPEI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
6574	Prévention routière	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
6574	Bag'évasion (animateur)	13 000,00 €	13 000,00 €	11 160,00 €	Ados 372 jours/2015 - 30 €/jour
6574	Coop Ecole Maternelle "J. Prévert"	1 254,00 €	1 254,00 €	1 122,00 €	51 élèves / 22 €
6574	SOU BLV (participation piscine/transport)	380,00 €	380,00 €	380,00 €	
6574	Sou des écoles (activité musique)	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
6574	Coop Ecole de Replonges - Projet anti-gaspillage		0,00 €	500,00 €	
6574	Bag'évasion – projet teen's trip		100,00 €	0,00 €	
6574	Les Zinzins Circus	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
	sous-total :	21 974,16 €	22 330,05 €	26 394,00 €	
	disponible :	1 025,84 €	669,95 €	0,00 €	
	Total général	23 000,00€	23 000,00 €	26 394,00 €	

9 – COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10 – COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Le Maire ayant quitté la salle,

Le Conseil municipal ayant élu M.DIOCHON Eric, Président de séance,

Après s'être fait présenter le budget primitif du service de l'assainissement de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif du budget du service de l'assainissement dressé pour l'exercice 2015 par le Maire arrêté comme suit :

Section d'exploitation :

- en recettes de la section d'exploitation	294 457,32 €
- en dépenses de la section d'exploitation	-205 070,80 €
- excédent antérieur reporté	<u>0,00 €</u>
Excédent d'exploitation	89 386,52 €

Section d'investissement :

- en recettes de la section d'investissement	195 181,69 €
- en dépenses de la section d'investissement	176 683,26 €
- déficit antérieur reporté	<u>- 189 168,42 €</u>
Déficit d'investissement	- 170 669,99 €

11 – AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 02 mars 1982 et de l'instruction comptable M49, Après avoir approuvé le compte administratif pour 2015, qui présente en section d'exploitation un excédent d'un montant de 89 386,52 € et en section d'investissement un déficit de -170 669,99 €

DECIDE sur proposition du Maire, à l'unanimité, l'affectation au budget primitif 2016 le résultat précédemment indiqué comme suit :

- en recettes de la section d'investissement au compte « 1068 » pour un montant de **89 386,52 €**,
- en dépenses de la section d'investissement au compte « D001 Résultat antérieur reporté » pour un montant de **170 669,99 €**.

12 – BUDGET ASSAINISSEMENT 2016

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE le projet de budget primitif 2016 du service de l'assainissement, arrêté comme suit :

- en dépenses et en recettes d'exploitation	355 584 €
- en dépenses et en recettes d'investissement	369 724,83 €

13 – SEMCODA – MODIFICATION DES STATUTS ET AUGMENTATION DU CAPITAL

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la SEMCODA par la possession de 577 actions d'une valeur nominale de 16 €, tout en précisant que la valeur réelle de l'action est bien supérieure puisque, dans la procédure d'augmentation de capital en cours, le prix d'émission a été fixé à 283 €.

Par ailleurs le conseil d'administration de la SEMCODA réfléchit sur la possibilité de distribuer des dividendes à ses actionnaires compte tenu des bons résultats enregistrés depuis de nombreuses années.

La distribution des dividendes étant liée au montant du capital social, le conseil d'administration de la SEMCODA envisage d'incorporer au capital social les primes d'émission inscrites au passif du bilan pour plus de 27 millions d'euros, portant ainsi la valeur nominale de ses actions à 44 €. Il est rappelé que la prime d'émission est le prix payé par les actionnaires qui ont participé aux différentes augmentations de capital en sus de la valeur nominale pour tenir compte de la valeur réelle des actions.

Pour cela, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée concomitamment à l'assemblée générale ordinaire le 24 juin prochain.

S'agissant d'une décision touchant le capital social et impliquant une modification des statuts d'une société d'économie mixte, une délibération préalable doit être prise par notre conseil municipal pour autoriser notre représentant à voter cette décision, pour voter par procuration ou donner pouvoir dans ce sens,

En effet, l'article L 1524-1 du CGCT stipule : « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification. »

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Vu notamment l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que les dispositions du Code de Commerce visant les sociétés anonymes,

M. Eric DIOCHON ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de donner pouvoir au représentant de la commune à l'Assemblée Générale extraordinaire, afin :

- D'autoriser la SEMCODA à augmenter son capital d'une somme de 27 022 576 € portant ce dernier de 15 441 472€ à 42 464 048 € par incorporation directe de la somme prélevée sur le compte « prime d'émission ». Cette augmentation de capital est réalisée par élévation de la valeur nominale des 965 092 actions de 16 € à 44 € chacune.
- D'autoriser la modification des statuts proposée.
- De valider le dossier que la SEMCODA doit présenter à la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire et qui est annexé à la présente délibération.

14 – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

➤ **Urbanisme-Bâtiments** : RAS

➤ **Communication**

M. Eric DIOCHON informe l'Assemblée que la commission communication se réunira le mardi 12 avril pour commencer la préparation du bulletin de juin. Des propositions d'articles sont attendues.

➤ **Voirie - fleurissement**

Mme Françoise BOSSAN informe l'Assemblée que les propositions de budget de la voirie étant conséquentes, des choix ont été faits, axés sur la sécurité.

Mme Françoise BOSSAN informe l'Assemblée que la commune a reçu le 1^{er} prix du fleurissement pour l'aménagement du Petit Montépin et qui a été décerné le 2 avril dernier à Divonne-les-Bains.

Concernant les travaux du chemin de la Glaine, la réception des travaux devrait être effectuée à la fin du mois d'avril 2016.

➤ **Action sociale – CCAS**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée que le CCAS s'est tenu le 4 avril 2016 afin de voter le budget. Mme PERDRIX Martine y a assistée.

➤ **CMJ**

Mme Lydie VALETTE-RACH informe l'Assemblée qu'il est souhaité que la table de pique-nique soit installée prochainement.

➤ **Médiathèque**

Mme Marie-Dominique BUIRET informe l'Assemblée que le 23 avril aura lieu une rencontre avec Gilbert JOSSERAND qui parlera de son livre « Un homme comme les autres ». Par ailleurs, une exposition sur Napoléon Bonaparte aura lieu tout le mois de mai, exposition qui se clôturera par une conférence de Frank METROT.

A partir du 9 avril, changement d'horaires pour le samedi après-midi. En accord avec les bénévoles, la médiathèque fermera à 16h. En effet, il convient de réaménager les horaires afin de préserver le temps des bénévoles mais aussi afin de prévenir d'éventuels problèmes de sécurité car le médiathécaire est souvent seul sur cette plage horaire.

➤ **Environnement - Hydraulique**

M. Jean-Jacques BESSON informe l'Assemblée que les travaux du Syndicat des Eaux sont en cours la finition des branchements route de Montgrimoux. Le changement de canalisations route de Manziat prend fin et les branchements seront réalisés fin avril. Par ailleurs, pendant les vacances, des travaux devraient être lancés route de Charlemagne.

Par ailleurs, l'extension du réseau eaux usés est terminée route du corridor et est en cours route de la Boutique. Lundi 11 avril, deux branchements doivent être créés route de Pont-de-Vaux.

Concernant la modernisation des coffrets, prévue par le SIEA et actée dans le budget, le coût de l'économie financière doit être revu.

De même, il est à noter que les travaux d'éclairage public route des Butillons, prévus au budget pour 23 469,16 € ont un coût de travaux total de 116 900 €.

Enfin, un problème de stockage de plastiques a été signalé route de Sulignat sur l'ancienne décharge désaffectée.

➤ **CCPB**

Le Maire informe l'Assemblée que le Conseil communautaire de la CCPB concernant le vote du budget s'est tenu le 30 mars 2016.

A noter :

- Course « Run & Bike » le 16 avril 2016 à Bâgé-la-Ville
- Le 17 avril 2016 « Trocs de plantes »
- La boulangerie de M. Berry (Pont-de-Vaux) devrait implanter provisoirement un camion pour la vente de pain sur la place du bourg à Bâgé-la-Ville.
- L'association « Locavor » devrait reprendre son activité dans le courant du mois de mai.

15 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Réunion	Date	Heure
BUREAU MUNICIPAL	28/04	20h30
CONSEIL MUNICIPAL	19/05	20h30
BUREAU MUNICIPAL	09/06	20h30
CONSEIL MUNICIPAL	16/06	20h30
BUREAU MUNICIPAL	30/06	20h30
CONSEIL MUNICIPAL	07/07	20h30

La séance est levée à 23h20.